

» Ces bois ont échappé jusqu'à présent à la hache du bûcheron et à un commencement d'industrialisation ; il est malheureusement à craindre qu'il n'en soit bientôt plus ainsi et que, si l'on n'y prend garde, ce site intéressant subira bientôt des atteintes qui deviendront rapidement irrémédiables.

» Depuis quelques années, en effet, on a entrepris des exploitations de sablières qui en ont déjà altéré la beauté, et à sa limite Nord, d'importantes sociétés industrielles ont acquis des parcelles sur lesquelles s'érigent en ce moment même des installations qui risquent fort d'en altérer profondément le caractère pittoresque.

» D'autre part, certains propriétaires n'ont pas résisté à l'envie de procéder en plusieurs endroits à des commencements de morcellement, dont ces Messieurs peuvent peut-être escompter de fructueuses réalisations, mais, qui, si l'on n'y tient la main, auront pour conséquence d'altérer profondément et rapidement le caractère de toute la région.

» Or, il importe indiscutablement, non seulement à tous les Liégeois, mais aussi aux 300.000 habitants qui constituent l'agglomération liégeoise, que cet ensemble admirable de bois qui représente pour eux un but de promenade, ne leur soit pas ravi. Pour cela, leur transformation en parc public s'impose, et cela avec d'autant plus de raison que dans les environs immédiats de l'agglomération de Liège, il ne reste plus de grands bois qu'en ce seul endroit.

C'est aujourd'hui une préoccupation commune à toutes les administrations des grandes villes et des grands centres, surtout des grands centres industriels, de procurer à la population dont ils ont mission d'assurer le bien-être, le bienfait d'un grand parc public.

» C'est là une vérité tellement évidente que je ne m'attacherai pas à la discuter.

» Or, l'agglomération liégeoise, dont la population a la jouissance de quelques jardins publics d'ailleurs assez agréables, ne comporte rien qui puisse être appelé un parc, et le seul endroit où il soit possible d'en aménager un, c'est à Kinkempois.

» Encore est-ce à la condition qu'on ne tarde pas trop à réaliser des plans qui furent élaborés à une époque où beaucoup de constructions et d'installations industrielles aménagées dans ces dernières années, n'existaient pas encore, et dont par conséquent la mise à exécution se heurtera aujourd'hui déjà à des obstacles beaucoup plus sérieux qu'ils ne l'eussent fait naguère et qu'il

faudra vraisemblablement faire disparaître au prix de sacrifices relativement dispendieux.

» Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, de ce point, la solution désirée importe tant au bien des habitants de la région intéressée, que dans ma pensée, si même des sacrifices sérieux doivent être faits par les pouvoirs publics pour arriver au résultat envisagé, il ne peut être question de s'arrêter à la considération de cette majoration de dépense pour retarder encore une solution qui s'impose, et dont l'idée, je le disais en débutant, ne date d'ailleurs pas d'aujourd'hui.

» C'est, en effet, il y a une quinzaine d'années, que feu Albert Mahiels, alors ingénieur des travaux de la ville de Liège, qui eut pour l'embellissement et le développement de cette ville, tant et de si belles idées, et dont on a pu dire qu'il fut le digne continuateur de l'ingénieur Blonden, conçut l'idée de l'aménagement des bois de Kinkempois en parc public.

» M. Mahiels soumit son idée à M. Kleyer, qui était alors déjà bourgmestre, mais qui continuait volontiers à s'occuper des questions des grands travaux. M. Kleyer encouragea M. Mahiels à donner un corps à sa conception et à en tracer un avant-projet.

» Alors, survint l'Exposition de 1905. Pour la préparation de celle-ci, M. Mahiels apporta au Comité exécutif un concours dont nous aimons à rappeler le souvenir.

» Au cours de nombreuses entrevues que nous eûmes à ce moment, à propos de l'Exposition, avec les membres du Gouvernement, je trouvai l'occasion de mettre sous les yeux de M. de Smet de Naeyer, alors ministre des finances et des travaux publics, le projet Mahiels, et d'aller montrer sur place à ce haut fonctionnaire ce que pouvait être pour la ville de Liège, la réalisation du projet Mahiels.

» M. de Smet de Naeyer s'enthousiasma pour l'idée, et en présence de ces dispositions et des déclarations qu'il nous fit, notre Comité exécutif, qui avait à cœur tout ce qui pouvait être utile à l'avenir de la ville de Liège, décida, sur ma proposition, de faire à ses frais une étude complète et approfondie du projet. Il confia ce travail à M. Mahiels, auteur de l'idée, en adjoignant à ce dernier l'architecte paysagiste Vanderswalmen, auteur des jardins de notre Exposition et de tant de magnifiques travaux dans les environs de Bruxelles, aujourd'hui décédé également.

» Cette étude aboutit à l'élaboration d'une série de plans qui furent signés par MM. Vanderswalmen et Mahiels, dont je suis

resté dépositaire jusqu'à présent, et que j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui entre les mains du Collège, à toutes fins utiles.

» Pour compléter l'exposé que j'ai cru nécessaire de faire aujourd'hui au Conseil, je dois dire que les plans prévoient la création d'un Parc public dont l'entrée serait située au pied même des collines de Kinkempois, et comportant l'incorporation au Domaine public du bois St-Jacques, du bois St-Laurent, du bois St-Jean, du bois de Colonstère, du bois de Sclessin et d'une partie même des bois de Famelette et de Nomont, en tout 1300 hectares environ.

» Ce projet mis par moi entre les mains de M. de Smet de Naeyer en 1906, fut, sur l'ordre de ce dernier, soumis à ce moment à l'examen de l'Administration des Domaines.

» L'avis de celle-ci ayant été favorable, M. de Smet me communiqua qu'il était disposé à négocier l'achat immédiat par l'Etat des 1300 hectares de bois dont il s'agissait, et à faire faire par ce dernier les frais d'appropriation du Parc, quitte à s'entendre avec la Ville de Liège pour la dépense à résulter de la création des accès de ce Parc du côté de la ville, et aussi du coût de l'entretien des chemins et des sentiers qui y seraient créés.

» Joignant d'ailleurs l'action à la parole, avec cette promptitude qui était dans son caractère, M. de Smet me chargeait d'aborder les principaux propriétaires des bois à acquérir et de provoquer des offres de leur part.

» Par suite des exigences absolument exagérées de certains intéressés et des négociations qui furent longues et difficiles à mener, je ne pus malheureusement aboutir dans l'ordre d'idées qui m'avait été suggéré par le Ministre.

» En présence de ce fait, M. de Smet, de plus en plus désireux d'aboutir à la réalisation d'un projet auquel il prenait chaque jour plus d'intérêt, m'annonça qu'il était décidé à déposer un projet de loi, en vue de poursuivre l'expropriation pour cause d'utilité publique de tout le territoire à convertir en parc public.

» Je pense pouvoir affirmer que ce projet d'expropriation fut mis à l'étude. Malheureusement, quelques semaines plus tard M. de Smet abandonnait le pouvoir et son projet resta dans les cartons.

» Si je vous rappelle ce détail, Messieurs, c'est que je considère comme un devoir envers la mémoire de cet homme d'Etat aujourd'hui disparu, de faire en sorte que les Liégeois n'ignorent pas qu'ils ont été fort près de devoir à M. de Smet ce bienfait.

» Quoi qu'il en soit, dès que M. de Smet fut remplacé, j'ai

cherché à diverses reprises, mais vainement, à obtenir de ses successeurs que l'affaire fût reprise. J'ai malheureusement échoué dans les tentatives que j'ai successivement faites et renouvelées auprès de MM. Delbecke, de M. Liebaert et d'autres encore, au nom de mes collègues de l'ancien comité exécutif de l'Exposition.

» Si, aujourd'hui, je demande au Conseil communal de Liège de se saisir de la question, c'est que j'ai des raisons de croire que peut-être le Gouvernement ne resterait pas sourd à une demande formulée au nom de la capitale de la Wallonie, à l'heure où, par la voix du Président du Conseil, le Ministère a, dans une circonstance récente et dont vous n'avez certainement pas perdu le souvenir, formulé cette affirmation que les intérêts matériels de la partie wallonne du pays ne le laissent pas indifférent.

» L'Etat a consacré à des travaux d'utilité publique réclamés par d'autres grandes villes du pays, des sommes considérables.

» Liège est fondée à se réclamer des précédents posés en faveur de Bruxelles, d'Anvers, de Gand, d'Ostende, notamment, pour demander que l'Etat la dote d'un parc public dont la création est d'utilité indiscutablement générale et ne demande d'ailleurs, à tout prendre, qu'une somme inférieure à beaucoup de celles qui furent données par l'Etat pour des projets d'une portée moins importante assurément que celui de la création d'un parc public à Kinkempois.

» Une aide nous viendra vraisemblablement aussi de la Commission des Sites récemment créée à côté de la Commission royale des Monuments et qui, saisie dès maintenant, à mon intervention, du projet Mahiels-Vanderswalmen, émettra très probablement un avis entièrement approbatif sur celui-ci.

» Enfin, Messieurs, en pareille matière, j'ai foi dans la toute-puissance d'une pression exercée par l'opinion publique. En l'occurrence, tous les Liégeois seront certainement unanimes à demander que leur cité soit dotée de ce parc magnifique, qu'il est possible de créer en s'inspirant du plan Mahiels-Vanderswalmen.

» Et, si nos concitoyens veulent s'intéresser au projet et faire connaître leurs sentiments et leur désir, en appuyant l'action du Conseil communal de Liège, il me semble impossible que le Ministère reste sourd à notre voix.

» Je remets donc au Collège les six plans qui constituent le dossier dans son état actuel; et, en termes de conclusion, je propose :

» Que la Ville de Liège,

» a) Prenne en mains l'étude complémentaire du projet et la négociation des accords nécessaires à sa réalisation ;

» b) Provoque une action parallèle de toutes les communes intéressées, en vue d'obtenir que l'Etat décide dès maintenant l'expropriation des terrains nécessaires conformément au projet Mahiels-Vanderswalmen, et la transformation de tous les bois en question, en parc public ;

» c) Prenne l'initiative d'entrer en négociations :

» 1^o Avec l'Etat, en vue d'arrêter les conditions auxquelles elle assumerait l'entretien du parc après sa création par l'Etat ;

» 2^o Avec la commune d'Angleur pour créer, d'accord avec celle-ci et à travers son territoire, les larges et belles voies d'accès qu'il est indispensable d'établir pour relier au nouveau parc public nos grandes artères du nouveau quartier des Vennes. »

* * *

Le projet Mahiels-Vanderswalmen dont M. Digneffe a déposé les plans au Conseil communal, comporte 2 parties bien distinctes, toutes deux d'ailleurs complètement étudiées et mises au point par leurs auteurs.

La première partie du projet vise l'établissement des accès du Parc vers la ville de Liège.

Le programme auquel Mahiels et Vanderswalmen se sont arrêtés comporte en ordre principal l'établissement d'une avenue de 35 à 40 mètres de largeur qui formerait le prolongement du Quai du Rivage-en-Pot, dont l'élargissement à 35 mètres vient d'être décrété.

L'avenue nouvelle passerait sous le chemin de fer d'Allemagne par un viaduc de 26 mètres de largeur dont les plans ont été établis dès 1906 à l'initiative du Ministre de Smet de Naeyer, puis se développerait en courbe vers la gauche à travers le quartier de la Station d'Angleur (quartier dont une certaine partie devrait être abattue), passerait en viaduc au-dessus du chemin de fer du Nord Belge et aboutirait au pied de la Colline en empruntant une partie du parc du château de Kinkempois, lequel appartient actuellement à M^{me} la marquise de Peralta.

A cet emplacement commencerait le Parc proprement dit, lequel s'étendrait sur toutes les collines depuis le pied de celle-ci dans la vallée de la Meuse et dans la vallée de l'Ourthe, jusqu'à

la route qui partant de Tilff à travers le bois de Nomont conduit au village de Boncelles et redescend à Ougrée.

Ce vaste triangle serait sillonné de routes carrossables, de pistes pour cavaliers et de sentiers pour piétons. La principale voie carrossable partirait des environs du château de Kinkempois, s'élèverait à flanc de coteau avec des pentes ne dépassant jamais 5 % et de courbes d'un rayon permettant l'établissement d'une voie de tramway, laquelle pourrait être prolongée jusqu'au plateau du Sart-Tilman.

Ce réseau de routes et de sentiers permettrait l'accès à une série de points de vue ouverts tantôt sur la vallée de la Meuse, tantôt sur la vallée de l'Ourthe et sur le panorama des premiers contreforts de l'Ardenne.

Sur le plateau central, on a prévu l'établissement de plaines de sport, notamment une piste pour course cycliste, un hippodrome etc. Quelques espaces seraient réervés pour l'installation de laiteries, de buvettes et de restaurants.

Enfin les auteurs du projet ont prévu certains lots où l'on pourrait construire des villas suivant le programme appliqué dans les bois du Sart au nord de Spa, dont l'Etat a confié l'aménagement à une société constituée à cet effet.

Le Parc public ainsi créé comporterait 1300 à 1500 hectares. Relié par le bois de Nomont à la forêt domaniale de la Vecquée, il comporterait un ensemble de près de 4000 hectares, dont la conservation serait assurée pour le plus grand bien de la population de 380.000 habitants environ, que comportent actuellement la ville de Liège et les communes de l'agglomération ceinturant la vieille cité wallonne.

L'importance du projet n'a pas échappé au public et un mouvement d'opinion se dessine visiblement en sa faveur. Espérons qu'il ne fera que s'accroître et que les édiles liégeois sauront s'y associer énergiquement.

PIERRE DELTAVE.



DUFACE BRABANÇONNE

par Pierre Nodrengé

Juché sur une estrade sommaire que soutiennent quelques tonneaux vides, le « capitaine » a donné le signal :

Houpaye — Molèbaye — Danse quî vout... (1)

Et sur les pavés inégaux de la petite place devant l'église qu'entoure encore le cimetière, les couples commencent à se trémousser, aux sons d'un orchestre composé d'un piston éclatant et d'un trombone vigoureux.

Tout autour, la foule — il y a bien une soixantaine de personnes — regarde, gravement... C'est la Ducace, la Ducace wallonne que vous apercevrez bientôt, si vous courez les grand' routes en auto. Elles commencent à la fin d'août, se poursuivent jusqu'à la fin septembre. Et l'on ne peut excursionner, le dimanche, sans tomber au milieu de ces divertissements d'une simplicité charmante.

Pour en goûter la saveur rustique, il faudrait vous arrêter deux jours au moins dans ce village minuscule, perdu dans les vastes campagnes dont les moissons viennent d'être engrangées, après de pénibles travaux. Demain viendront les récoltes de pommes de terre, puis celles de betteraves. On profite de la halte pour célébrer « la fête ».

Depuis un mois, dans les carrés de luzerne et entre les « déjas » de blé, on s'en occupe, et l'on s'interpelle :

— Hé ! Thérèse, djè vos r'tins por one polka.

Et Thérèse a acquiescé :

— Comme vos vloz... Djè sus binauge... Mais vos m'payroz des caramels... (2).

(1) Huppaye (commune du Brabant wallon). — Molembais St-Pierre (hameau de Huppaye). — Danse qui veut ! . .

(2) — Hé ! Thérèse, je vous retiens (engage) pour une polka. — Comme vous voulez... Je suis bien aise (contente, consentante)... Mais vous me payerez des caramels...

Et cela aussi, c'est entendu, en riant. Ne faut-il pas faire marcher les affaires de la vieille Lisbeth qui, depuis tant d'années, arrive ponctuellement, la veille de la fête, installer au même endroit sa petite échoppe branlante ?

Mais à toute ducace, si modeste soit-elle, il faut une organisation. Quelques jeunes gens s'en chargeront : après de longs pourparlers ils ont accepté la mission de *bragards*. Et un soir, après avoir vidé quelques chopos ensemble, ils élisent un « capitaine » et un trésorier. D'abord il faut composer un programme, oh ! pas bien compliqué. Pourtant, il faut évidemment un bal sur la place, un bal dans la soirée, et une course à l'oie, le lendemain, course qui sera dotée de prix.

Il faut aussi décorer la place du village. De ceci, quelques jeunes filles qu'on est allé « prier » galamment, s'occuperont, tresseront quelques guirlandes de verdure et de fleurs. Car il ne faut compter que sur la bonne volonté des particuliers, l'administration communale étant trop pauvre pour se charger de ces frais extraordinaires. Pas moyen même d'obtenir un subside, si léger soit-il... Cependant la « jeunesse », confiante en son étoile, n'a pas hésité... *Audaces fortuna juvat !...* Les musiciens à payer, la tournée obligatoire chez tous les cabaretiers, les prix attribués aux vainqueurs de la course, tout cela coûtera bien soixante francs au moins...

C'est une grosse dépense : il s'agit de la couvrir.

Le samedi soir, tandis que les commères retirent du four les innombrables tartes, les *doréyes* appétissantes, aux fruits, à la crème, et surtout au fromage, on tire les boîtes à poudre, et on se distribue les cocardes écarlates qui confèrent aux « bragards » l'autorité temporaire.

Le lendemain, à l'heure où, dans les fermes, dans les vieilles « censes » qui ont été, pour la circonstance, rebadigeonnées, la pièce solennelle dont on ne franchit le seuil qu'une fois l'an — la « salle » dont les meubles antiques ont subi une toilette énergique — voit se réunir la famille une fois encore groupée autour de la table ancestrale, on annonce les bragards, qui viennent d'arriver musique en tête, et ont donné une aubade. Chacun sait ce que cela signifie. Mais la bonne chère aidant, ainsi que la bière — quelquefois, mais plus rarement, une bouteille de vin — on est disposé à la générosité sur laquelle comptent les bragards pour assurer leur budget. Sans vergogne — n'est-ce pas la coutume ? — ils font le tour de l'honorable société, et chacun verse

son obole, afin que la fête ait tout l'éclat désirable... Et l'on invite les jeunes gens à goûter de cette fameuse tarte :

— *Boutez, boutez, on p'tit boquet d' doréye...*

Gaillardement, ils « boutent », en disciples de Rabelais. Refuser serait d'ailleurs de la dernière impolitesse. Et puis, ne faut-il pas montrer l'exemple de la vaillance, de la belle humeur ?

Tantôt, le capitaine donnera donc le signal des danses qui se poursuivront à la vesprée. Danses bien honnêtes, bien simples, dont les « lanciers » font surtout les frais, et où les gars déploient leurs grâces de jeunes farauds. Et, toute la nuit, on continuera à danser, dans une salle au plancher raboteux, où l'on ne verra point le « tango » ni les exercices bizarres où se plaît aujourd'hui la mode, si décolletée.

De temps en temps, un couple se détachera pour aller souhaiter le bonjour à la marchande de caramels. Ou bien, on entendra les coups de carabine des jeunes gens habiles à éteindre une bougie plantée sur un bloc de bois. Il n'y a pas d'autres « attractions », et l'on s'en contente, comme du simple « tourniquet » dont les chevaux ne sont même point galopants.

Le lendemain lundi, c'est la journée à émotions, car il y a la course à l'oie (1). Depuis longtemps, l'oie suspendue à une corde, entre deux poteaux, et qu'il s'agit d'atteindre après une galopade en plein champ, a été remplacée par une vieille poule hors d'usage. Dame !... les temps sont durs, et le budget ne permet pas de folles dépenses. Que de démarches il a fallu faire pour obtenir quelques « bidets » et les cauales nécessaires à une course sérieuse ! C'est que les chevaux, c'est du capital très sérieux. Ils ne sont pas habitués à ces courses dans les champs labourés. Voyez-vous qu'ils se brisent quelque membre, ou simplement qu'ils se couronnent ? Cependant, un tel ayant fait une promesse, on a pu obtenir l'adhésion de cet autre, et à force de diplomatie, on est parvenu à grouper une douzaine de partants, qui sont allés s'aligner, là-bas, à mille mètres.

C'est le moment pathétique, dont les anciens, ceux qui ont été bragards dans leur jeunesse, se souviennent avec émoi. C'est que dans les groupes de spectateurs éparpillés dans les chemins environnants, il y a surtout des... spectatrices. Il s'agit de se montrer

(1) La course à l'oie qu'on organise à l'occasion de la ducace à Grez-Doiceau, village de la même région, a été décrite ici-même par M. C.-J. SCHEPERS (ci-dessus t. II, 1894, p. 169).

bon cavalier, de bien se tenir en selle et de faire honneur à sa belle, que l'on taquinera, si vous vous flanquez par terre.

Tandis que si vous décrochez le premier prix, une magnifique bride de douze francs, ou seulement le second, une cravache de trois francs soixante-quinze, quelle victoire !

En avant !... Et alors, c'est la débandade. Les chevaux, excités, affolés par la musique, les cris, la foule — il y a toujours les soixante personnes, au moins — courent de tous côtés, en dépit des efforts de leurs cavaliers, dont deux ou trois sont jetés sur le sol, sans grand mal d'ailleurs, car la terre fraîchement labourée reçoit mollement les lourdauds...

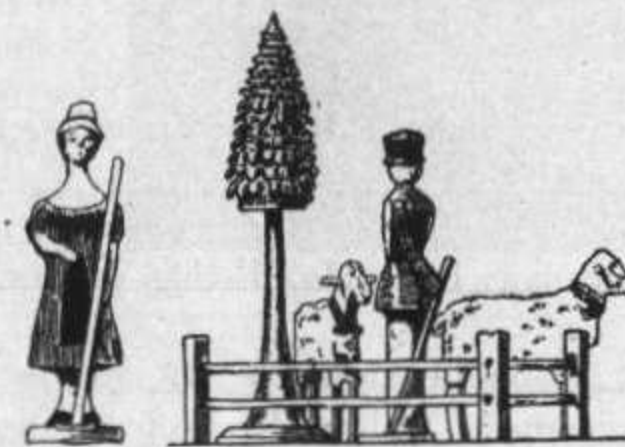
C'est le moment, pour un ancien, de raconter comment, autrefois, il remporta le prix.

— *Dj'aveus on tch'vau bwègne...*

Il avait un cheval borgne, et vieux, qui trottait péniblement, mais qui allait droit où on le conduisait...

Et de rire, de s'esclaffer... tandis que les cavaliers malheureux se ramassent, que la grande paix tombe doucement sur la campagne sereine, et que les bragards établissent leurs comptes. Joie ! Le budget se clôture par un boni de onze francs. Il reste cent et dix chopes à boire. En avant, les musiciens !

Pierre NODRENGE.





Biographie des Compositeurs wallons actuels

par le D^r Dwelshauvers.

(Troisième article).

BUFFIN, Baron Victor-Désiré-Achille-Léopold (17, rue Caroly, Ixelles), né à Chercq près Tournay le 19 juillet 1867, est belge et ne se réclame d'aucun particularisme.

Il ne fit pas d'études musicales régulières, mais s'instruisit en musique grâce aux conseils de MM. Auguste De Boeck, Léon Walpot et Joseph Jongen et consacra à l'art tout le temps que lui laissait l'exercice de son métier militaire.

Voici la liste de ses œuvres :

1904. *Poème* pour solo et orchestre. Inédit.

1905. *Suite* pour harmonie, réécrite ensuite pour l'orchestre de symphonie. Inédite.

1907-09. *Six Chansons*, Bruxelles, Breitkopf et Haertel, éditeurs.

1908. *Sonate* pour violon et piano. Ibid.

1911. *Lovelace*, poème symphonique. Inédit.

1912. *Poème* pour violon et piano, Bruxelles, F. Lauweryns, éditeur.

1913. *Kaatje*, poème lyrique en trois actes, représenté sur le théâtre de la Monnaie. Paris, Max Eschig, éditeur.

CHARLIER, Léopold-Alphonse (29, rue du Parc, Liège). Liégeois et entièrement Wallon, M. Léopold Charlier est né le 8 novembre 1867 et a été destiné dès l'enfance à la carrière musicale. Bien qu'il ait joui d'une instruction complète, ce qui n'est pas toujours le cas des conservatoristes, il a remporté très jeune des lauriers dans les cours de solfège, de violon, de piano, d'harmonie, de contrepoint, de fugue, de musique de chambre, professés

par Conrardy, M. Rodolphe Massart, Duyzings, J.-Th. Radoux. Chargé lui-même d'un cours d'harmonie dès 1888, il succédait en 1892 à Duyzings comme professeur de solfège et en 1898 il fut nommé professeur de violon, position qu'il occupe encore et à laquelle il voue la plus grande partie de son activité. En 1891, il fut admis en compagnie de Lekeu, de MM. Smulders et Lebrun à prendre part au concours de Rome, mais la réclusion imposée aux candidats par la tradition routinière, le rendit malade et il renonça.

Pendant de nombreuses années, M. Léopold Charlier dirigea les concerts du Cercle Musical des Amateurs, ainsi que des Auditions du Conservatoire. Il est actuellement chef d'orchestre-directeur des Concerts de grande symphonie du Jardin d'Acclimatation.

Une prédilection pour la musique de chambre lui fit créer le Quatuor Charlier, composé actuellement de MM. Léopold Charlier et Oscar Lemal, violonistes; Jean Rogister, altiste et Albert Dechesne, violoncelliste. Ce groupe, appelé annuellement à participer aux concerts de la fondation Dumont-Lamarche, a donné aussi de nombreuses séances particulières et coopéré largement au mouvement musical liégeois.

M. Charlier a beaucoup composé : mélodies, chœurs avec orchestre et *a capella*, pièces pour violon, etc., mais n'a publié qu'un arrangement de la *Ciacona* de Vitali, chez Breitkopf et Haertel, un chœur pour voix d'hommes *Aux Etoiles*, chez Schott frères, et quelques mélodies, propriété de l'auteur.

CHARLIER, Théophile-Noël (90, rue Gallait, Bruxelles), appartient à une famille sérésienne, dont tous les membres sont



M. Léopold CHARLIER.

musiciens. Né à Lize-Seraing le 17 juillet 1868 et sans parenté avec le précédent, il a suivi avec le plus grand succès les cours du Conservatoire de Liège et étudié ensuite le chant avec Adolphe Galle à Anvers. Remarquable trompettiste, il s'est fait entendre en solo dans les meilleurs orchestres de Belgique et de France, pays où il fit des tournées artistiques sous la direction de M. d'Indy et de Charles Bordes. Il professe son instrument au Conservatoire de Liège depuis 1901, dirige la célèbre Harmonie et l'École de musique de Mariemont-Bascoup et a créé en 1905 à Bruxelles la *Scola Musicae*, institut supérieur de hautes études musicales, qu'il dirige. Malgré tant d'absorbantes et lointaines occupations, M. Charlier est l'auteur d'une histoire (inédite) de la Trompette et d'études techniques pour cet instrument, ainsi que des œuvres suivantes :

1. *Mélodies*, dont plusieurs parues chez Gustave Faes à Anvers.
2. *Premier Hymne Congolais*, dédié à Léopold II (1897). Imprimerie nationale.
3. *Pièces pour piano* (inédites).
4. Œuvres d'orchestre, suites, marches, etc. (inédites).
5. *Solo de concours* et autres pièces pour la trompette. Breitkopf et Haertel, éditeurs.
6. *Romance* pour violon et pièces pour divers instruments. Anvers, G. Faes, éditeur.
7. *Libre Helvétie*, chant patriotique avec accompagnement d'orchestre (inédit).
8. Chœurs à deux voix d'enfant (inédits).
9. *Mad'laine*, drame lyrique wallon, poème d'Albert Julin (1903).
10. *Les Bouquetières*, *La Fête des Fleurs*, *Les Diablotins* et *Les Nations*, quatre divertissements-ballets exécutés au Théâtre Royal d'Anvers, au Casino de Monte-Carlo, au Théâtre des Galeries à Bruxelles, etc.
11. *Djamileh*, opéra-ballet en deux actes et quatre tableaux, Théâtre Royal d'Anvers (1894).

CHAUMONT, Emile-Lambert-Hubert (47, rue van Eyck, Bruxelles). Fils d'un excellent violoniste, frère d'une pianiste de goût, M. Emile Chaumont est né à Liège le 29 mars 1878. Elève de son père, puis de Heynberg au Conservatoire de sa ville natale, il remporta de nombreuses distinctions (beaucoup trop, comme il dit, en raison de leur inutilité). Ensuite il se perfectionna dans l'étude de son instrument à Berlin avec Halir et Max Bruch,

puis à Bruxelles avec M. Eugène Ysaye. Depuis 1909, il est titulaire d'un cours de violon au Conservatoire de Liège.



M. Emile CHAUMONT.

Très épris de la technique de son instrument, M. Chaumont a écrit 36 études de technique transcendante récemment parues chez Max Eschig, éditeur à Paris.

CLOSSON, Ernest-Léonard-Mathieu, (47, avenue Ducpétiaux, Bruxelles), né à Bruxelles le 12 décembre 1870 d'un père wallon (Malmedy) et d'une mère d'origine allemande, en a hérité une double propension latine et germanique. Elève de M. Adolphe Wouters pour le piano, de Léopold Wallner pour la théorie et

surtout autodidacte, M. Closson s'est tourné de bonne heure vers la musicologie, qu'il a enrichie d'études de haute valeur. Depuis les dernières années, il s'est spécialisé dans les conférences sur la musique. Il est actuellement conservateur au musée instru-

mental du Conservatoire royal de Bruxelles et professeur de culture générale et d'histoire élémentaire de la musique au même établissement.

A part de nombreuses collaborations à des périodiques belges et étrangers, M. Closson a publié :

1. Des adaptations françaises de musique vocale et des traductions d'ouvrages lyriques.

2. Des compositions musicales : *Sérénité*, six adaptations pour chant et piano d'après des proses lyriques de Léon Donnay (Bruxelles, Schott frères, éditeurs). *Vieille chanson*, pour chant et piano (Bruxelles,

Katto, éditeur). *Vingt Noël français anciens*, harmonisés pour chant et piano.

3. Des œuvres musicologiques et critiques :

Siegfried de R. Wagner, étude esthétique et musicale (Bruxelles, Schott frères, 1887), épuisé. *Edvard Grieg* (id., 1893, id.). *La Musique et les Arts Plastiques* (Bruxelles, Schott frères, 1896). *L'Instrument de musique comme document ethnographique* (Bruxelles, imprimerie Lombaerts, 1902). *Chansons populaires des provinces belges*, avec introduction, harmonisation et notes (id. 1906 ; deuxième édition, revue et corrigée, 1913). *Chansons populaires franco-wallonnes* (extrait du précédent, id., 1913). *Le manuscrit dit des Basses-Danses* de la Bibliothèque de Bourgogne (Bruxelles, Société des Bibliophiles, 1912). Etude musicale dans *Les Noël Wallons* de A. Doutrepoint (Liège, 1909). Id. dans le *Boccum geestelycke liederboek* de M. J. Bols, à paraître. *Notes sur la Chanson populaire en Belgique* (Bruxelles, Schott, frères, 1913).

CLUYTENS, Léopold-Charles (place du Parc, 36, Mons), né à Bruxelles le 8 novembre 1876, s'est wallonisé par sympathie



M. Ernest CLOSSON.

élective depuis quatorze ans qu'il habite Mons. Son père était chef d'orchestre, il a un frère flûtiste à Paris, un autre violoniste à Bruxelles, un troisième pianiste et ex-second chef à l'opéra flamand d'Anvers. Lui-même obtint tôt des succès dans les classes de van Volxem, Vienne, Huberti, Joseph Dupont, Samuel, Kufferath et de M. De Greef au Conservatoire de Bruxelles. Il fut l'un des plus brillants disciples de ce maître et conquit son prix avec le maximum des points, l'an 1894. Nommé dès 1898 — à 22 ans — professeur du cours supérieur de piano au Conservatoire de Mons, il occupe encore ces fonctions.

Voici la liste de ses œuvres :

1. Mélodies : *Ninon*, *Chanson pour Anne-Marie*, *Dédicace*, Gand, Beyer, éditeur ; *La Lune luit dans les Bois*, Mons, Loret, éditeur ; *Trois chansons populaires flamandes*, *Trois chansons populaires wallonnes* (inédites).

2. *Noël*, pour chant, piano, harmonium, violon et célesta (1905) (inédit).

3. *Petite Suite* pour piano (1912). Bruxelles, Ledent-Malay, éditeur.

4. *Mazurka*, *Nocturne* pour piano (inédit).

5. *Suite* pour orchestre à cordes et flûte (1912) (inédit).

6. *La Peste de Tournai en 1092*, oratorio en deux parties pour soli, chœurs, orchestre et orgue, paroles de Franz Ruty (inédit).

COLSON, Oscar-Jean-Henri-Joseph (142, rue Fond Pirette, Liège), né à Vottem-lez-Liège le 10 mai 1866, dans une famille musicienne, a étudié la musique avec des professeurs particuliers dont Victor Kuhn. Sans chercher à faire carrière dans cet art, il tenta de simplifier les méthodes d'enseignement du chant et du solfège et publia, en sa qualité d'instituteur public, des articles dans *L'Ecole Communale*, revue paraissant à Huy chez Felder-Delloye, dans *la Tribune scolaire* de Liège, *L'Avenir musical* et



M. Léopold CLUYTENS.

la *Réforme musicale* de Paris. On lui doit aussi une brochure sur ce sujet (*La Méthode modèle de musique*, Liège, Thone, 1897), publication d'un rapport demandé par l'Inspection scolaire de l'Etat pour le Conseil de perfectionnement de l'enseignement pri-



M. OSCAR COLSON.

maire et qui ne fut pas étrangère à l'adoption officielle de la méthode dont il s'agit pour les Ecoles primaires et les Ecoles normales de Belgique.

Par la création de *Wallonia*, dont maint article a été voué à la musique, au folklore, au chant populaire, son Directeur, Oscar Colson, a bien mérité des musiciens; il a du reste publié lui-même les œuvres musicales suivantes :

Premier recueil de chants d'école (chansons composées pour les enfants des écoles), Namur, Wesmael, 1886. Epuisé.

Nouveau recueil de chants d'école. Namur, Wesmael, 1891. En fascicules comprenant en séries graduées des chants populaires, des chants originaux, des morceaux extraits de l'œuvre des Maîtres de la musique.

Nombreux chants d'école dans les numéros bi-mensuels de la revue *L'Ecole communale*, de Huy, de 1885 à 1895.

Deux petits recueils de crâmnions et rondes populaires, recueillis et arrangés pour les écoles. Publiés (anonymement) par l'Administration communale de Liège, 1895 et 1896.

Diverses chansons wallonnes et airs originaux pour des chansons de Henri Simon, Charles Bartholomez, Joseph Vrindts et Louis Wesphal, composés principalement pour le premier Cabaret wallon (1896-1897). Une de ces chansons a été publiée à la suite d'une étude d'Olympe Gilbert sur Louis Wesphal, dans *Wallonia*, t. X (1902) p. 14. Une autre a paru dans un volume d'œuvres de Charles Bartholomez.

CRICKBOOM, Mathieu-Gérard-Adelin (26, rue de la Réforme, Bruxelles). M. Crickboom, dont le père était violoniste amateur, descend d'une famille fixée depuis la Révolution française à Hodimont-lez-Verviers, où il naquit le 2 mars 1871. Elève de l'Ecole de musique de cette dernière ville, il reçut les leçons de M. Alphonse Voncken, jusqu'à l'âge de onze ans, puis celles du Directeur, M. Louis Kéfer, et enfin, à 16 ans, il se perfectionna au Conservatoire de Bruxelles sous la direction de M. Eugène Ysaye

et obtint en 1888 le premier prix avec la plus grande distinction. Tenu en grande estime par le célèbre virtuose, il fit pendant six ans partie de son quatuor en qualité de second violon; en 1901, il fonda un quatuor avec MM. Angenot, Miry et Gillet et ce groupe vit s'ouvrir les portes de Paris, grâce à la recommandation de M. Vincent d'Indy. Après Paris, dont il fit le centre de nombreuses tournées, il fut nommé directeur de l'Académie et de la Société philharmonique de Barcelone. Esprit chercheur, il reprit ses tournées de virtuose très haut côté. Enfin, établi à Bruxelles depuis 1904, il fut nommé professeur de violon au Conservatoire de Liège en 1910, en remplacement de M. Ovide Musin.

Membre actif du Groupe des Compositeurs Belges, il a publié :

1. *Six mélodies*, Bruxelles, Schott frères, éditeurs.



M. MATHIEU CRICKBOOM.

2. Compositions pour violon : *Le Violon théorique et pratique*, cinq cahiers. Bruxelles, Schott frères, éditeurs.

Chanson, Chant populaire, Romance et Idylle pastorale. Bruxelles, G. Oertel, éditeur.

Trois Esquisses. Paris, Rouart et Lerolle, éditeurs.

Romance, Ballade ; Sonate en ré mineur, pour piano et violon. Bruxelles, Schott frères, éditeurs.

Sont restés inédits :

La Nuit, poème symphonique ; *Justicia*, ouverture pour orchestre.

DAMBOIS, Maurice-Félix-Joseph (14, quai de l'Université, Liège). Fils d'un excellent hautboïste wallon, M. Dambois est entré tout naturellement et presque de naissance dans la carrière musi-



M. Maurice DAMBOIS.

cale. Venu au monde à Liège le 30 mars 1889, il devint, très jeune, élève du Conservatoire de sa ville natale et y remporta des succès précoces : premier prix de piano dans la classe de M. Vantyn, premiers prix de solfège, d'harmonie, de fugue, de trio, de quatuor dans les classes de MM. Jules Debefve, Carl Smulders, J.-Th. Radoux, Léon et Rodolphe Massart. Son instrument principal est le violoncelle, pour lequel il fut médaillé de vermeil par acclamation en 1904 dans la classe du regretté Léon Massart. Très fêté comme virtuose à Liège et à l'étranger, il s'est adonné également à la musique de chambre et fait partie du Quatuor Chaumont à Bruxelles.

Depuis 1912, M. Dambois est professeur de violoncelle au Conservatoire de Liège ; il avait aidé à fonder en 1909 et il dirige actuellement l'Académie de musique de cette ville.

Depuis 1904, il s'adonne à la composition et l'on compte dans son œuvre :

1. Une cinquantaine de *Méodies* dont un recueil intitulé *La simple Chanson* et une *Ballade* pour chant et piano.
2. Une vingtaine de pièces pour piano, dont une *Suite* de 6 pièces.
3. De petites pièces pour violoncelle et piano, dont une intitulée *Sur le lac* est éditée chez Breitkopf et Haertel.
4. Des pièces pour orchestre d'archets.
5. Un *Cortège* et une esquisse *A la Source* pour grand orchestre.
6. Une chœur pour voix de femmes et piano.
7. Un *Trio en sol majeur* pour piano, violon et violoncelle.
8. Un *Trio en sol mineur* pour piano, violon et alto.
9. Une *Sérénade* pour deux pianos.

DANEAU, Nicolas-Adolphe-Gustave (11, Square Roger, Tournai).

La famille de M. Daneau, originaire de Caen (Calvados), s'est fixée dans le Borinage à la fin du XVI^e siècle ; elle a laissé des souvenirs à Jemappes (le Pavé Daneau) et à Mons, où un Nicolas Daneau fut échevin en 1730. Notre compositeur est né à Binche le 17 juin 1866 ; son père était bon amateur de musique.

M. Nicolas Daneau hésita entre les affaires et l'art ; il était employé à la banque de Gilly quand il étudia l'harmonie avec Julien Simar, alors directeur de l'Académie de musique de Charleroy. Puis il continua ses études à Gand, sous l'impulsion d'Adolphe Samuel et y obtint en 1892 le premier prix de fugue par accla-